

REPUBLIQUE DU BURUNDI



**MINISTRE DE LA JUSTICE
CABINET DU MINISTRE**

**ORDONNANCE MINISTERIELLE N°550/1232 DU 18/09/2015 PORTANT
LEVEE DE DEMISSION D'OFFICE D'UN AGENT DE L'ORDRE JUDICIAIRE.**

LE MINISTRE DE LA JUSTICE ET GARDE DES SCEAUX,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n°1/08 du 17 mars 2005 portant Code de l'Organisation et de la Compétence Judiciaires ;

Vu la loi n°1/006 du 16 juin 2000 portant Statut des Agents d'Ordre Judiciaire, spécialement en son article 81 ;

Attendu que l'article 81 du statut des Agents d'Ordre Judiciaire dispose que « L'Agent de l'Ordre Judiciaire démis de ses fonctions peut être réintégré au service du Ministère de la Justice comme Agent de l'Ordre Judiciaire sous réserve de satisfaire à nouveau à toutes les conditions requises pour un recrutement. Il réintégré le grade et l'ancienneté déjà acquis » ;

Attendu qu'en date du 30/07/2015, **Madame KAMIKAZI Marie Françoise, matricule 21364652** a adressée une correspondance au Ministre de la Justice renseignant qu'elle est retournée au service tout en justifiant que la période d'absence était due à l'insécurité qui régnait dans son quartier de résidence en Mairie de BUJUMBURA ;

Vu le dossier personnel et administratif de l'intéressée ;

ORDONNE

Article 1 : La démission d'office de **Madame KAMIKAZI Marie Françoise, matricule 21364652**, Ex-Greffier du Tribunal de Résidence de NYABIHANGA est levée.

Article 2 : Elle est en outre réintégréée et affectée au Cabinet du Ministre de la Justice et Garde des Sceaux en qualité de Secrétaire.

Article 3 : Toutes dispositions antérieures contraires à la présente Ordonnance sont abrogées.

Article 4 : La présente Ordonnance entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Bujumbura, le 18/09/ 2015

Aimée Laurentine KANYANA

